



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2007-2008

Le Rapport annuel de gestion 2007-2008 a été présenté au Conseil de la famille et de l'enfance sa réunion du 4 septembre 2008.

Le contenu de cette publication a été rédigé par le Conseil de la famille et de l'enfance

Coordination et rédaction : Isabelle Bitauveau
Soutien technique à la réalisation: Nancy Carré
Graphisme : Matteu Parent, graphisme et communications inc.

La traduction et la reproduction totale ou partielle de ce rapport sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE
900, boulevard René-Lévesque Est
Place Québec, 8^e étage, bureau 800
Québec (Québec) G1R 6B5
Téléphone : 418 646-7678
Sans frais : 1 877 221-7024
Télécopieur : 418 643-9832

Une version électronique est disponible sur le site Internet du Conseil de la famille et de l'enfance au : www.cfe.gouv.qc.ca

© 2008 Conseil de la famille et de l'enfance
Dépôt légal – 2008

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 978-2-550-54198-1 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-54197-4 (pdf)
ISSN : 1711-1617

Québec, le 20 octobre 2008

Madame Michelle Courchesne
Ministre de la Famille et des Aînés
425, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Il me fait plaisir de vous transmettre, conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, le Rapport annuel de gestion du Conseil de la famille et de l'enfance pour l'exercice financier s'étant terminé au 31 mars dernier.

Le présent Rapport donne une vue d'ensemble des activités réalisées par le Conseil au cours de l'année écoulée et informe sur la façon dont le Conseil s'acquitte de sa mission en fonction des orientations présentées dans sa Planification stratégique 2006-2009.

L'année 2007-2008 a été caractérisée par la production d'une *Étude sur la participation des familles immigrées aux activités des organismes communautaires Famille*. Par la suite, le Conseil a rendu publique une recherche sur la vie des familles qui ont un enfant handicapé. Le Conseil a produit un *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance*, déposé en février 2008 à l'Assemblée nationale. Il a transmis un *Mémoire à la Consultation publique sur les conditions de vie des aînés*. Enfin, répondant à une demande que vous lui avez adressée, le Conseil a produit un document de réflexion intitulé : *La politique familiale au Québec : visée, portée, durée et rayonnement*. Il s'est engagé dans une démarche de prospective ayant pour thème la *Famille à l'horizon 2020*, dont le point culminant fut la tenue conjointe avec le Conseil de développement de la recherche sur la famille d'un Symposium de recherche en novembre 2007.

Conformément à la loi instituant le Conseil, je vous prie de bien vouloir déposer ce rapport à l'Assemblée nationale, comme le requièrent les dispositions de la Loi sur l'administration publique.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de la collaboration des membres et du personnel du Conseil, et l'expression de mes respectueuses salutations.

La présidente du Conseil de la famille et de l'enfance,



Marie Rhéaume

Table des matières

Déclaration sur la fiabilité des données	6
1. Présentation du Conseil de la famille et de l'enfance.....	7
1.1 La mission.....	7
1.2 La composition du Conseil	7
1.3 Le fonctionnement du Conseil	8
1.4 Les partenaires et les destinataires	8
2. Les ressources du Conseil de la famille et de l'enfance	11
2.1 Les ressources humaines.....	11
2.2 Les ressources financières.....	11
2.3 Les ressources matérielles et informatiques	11
3. Éléments contextuels	12
4. Les résultats en fonction de la planification stratégique 2006-2009.....	13
4.1 Développer et promouvoir une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants.....	13
4.2 Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat	16
4.3 Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance.....	20
5. Application des lois, des politiques et des responsabilités administratives	25
5.1 La Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels	25
5.2 L'éthique et la déontologie	25
5.3 La politique linguistique	25
5.4 Programme d'accès à l'égalité.....	25
5.5 Bilan 2001-2004 des moyens mis en œuvre pour actualiser la politique concernant la santé des personnes au travail	26
5.6 Suivi des recommandations du Vérificateur général	26
Annexes.....	27
Organigramme du Conseil de la famille et de l'enfance	29
Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance	30
Les publications du Conseil de la famille et de l'enfance en 2007-2008	34

Déclaration sur la fiabilité des données

Les informations contenues dans le présent Rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. La présente déclaration porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents à ces données.

Le lecteur qui souhaiterait en savoir davantage sur la mission, l'historique et la structure du Conseil peut consulter le site Internet : www.cfe.gouv.qc.ca

Je déclare que le Rapport annuel de gestion 2007-2008 du Conseil de la famille et de l'enfance rend compte fidèlement des résultats atteints en lien avec sa mission, ses valeurs, ses orientations et ses objectifs ainsi que de l'utilisation des ressources qui lui sont confiées.

À ma connaissance, les données contenues dans le présent Rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et correspondent à la situation qui prévalait au sein de l'organisme au 31 mars 2008.

La présidente du Conseil de la famille et de l'enfance



Québec, le 4 septembre 2008



1. Présentation du Conseil de la famille et de l'enfance

1.1 La mission

Le Conseil de la famille a été institué en 1988 et a vu son mandat élargi en 1997, devenant le Conseil de la famille et de l'enfance. Sa loi constitutive lui donne pour principale mission de conseiller la ministre de la Famille sur toute question relative à la famille et à l'enfance.

Le Conseil doit favoriser l'expression des familles et de leurs représentants de même que celle des milieux et des institutions concernés par les questions relatives à la famille et à l'enfance. Le Conseil a pour principale fonction d'agir comme partenaire de premier plan dans la zone d'influence de la politique familiale et de contribuer à l'évolution d'une société favorable aux familles et aux enfants.

Ses principales activités résident dans la production d'avis, de rapports, de mémoires et d'études, la participation ou l'organisation d'événements publics et la réalisation d'activités de communication.

Dans l'exercice de ses fonctions :

- il doit donner son avis à la ministre sur toute question ou projet relatif à la famille et à l'enfance que celle-ci lui soumet;
- il doit produire annuellement un rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants du Québec;
- il peut solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes et de groupes sur toute question relative à la famille et à l'enfance;
- il peut saisir la ministre sous forme d'avis de toute question relative à la famille et à l'enfance qui mérite l'attention ou une action du gouvernement et lui soumettre ses recommandations;
- il effectue ou fait effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions;
- il fournit de l'information au public sur tout avis ou rapport qu'il a transmis à la ministre et que celle-ci a rendu public.

1.2 La composition du Conseil

Le Conseil de la famille et de l'enfance est composé de quinze membres. Ces derniers sont nommés par le gouvernement du Québec après consultation de groupes voués aux intérêts des familles et des enfants et de milieux et d'institutions concernés par les questions d'intérêt familial. Le mandat des membres est de trois ans, renouvelable une seule fois consécutivement. Pour sa part, le mandat de la présidence est d'une durée de cinq ans et renouvelable.

Le 27 février 2008, le gouvernement a confié à Mme Marie Rhéaume un nouveau mandat à la présidence du Conseil. Celle-ci est entrée en fonction le 10 mars suivant. Depuis le 21 février 2007, l'intérim de cette fonction était assuré par Mme Isabelle Bitauveau, secrétaire générale du Conseil de la famille et de l'enfance. La liste des membres est présentée en annexe.

1.3 Le fonctionnement du Conseil

La mission du Conseil vise à conseiller le ministre responsable et les décideurs gouvernementaux sur toute question ou projet relatifs à la famille et à l'enfance. Il doit donc développer une vision horizontale et prospective des familles et des enfants du Québec. Il délibère pour comprendre les questions relatives à la famille et à l'enfance et agit en influençant la prise de décisions gouvernementales ainsi que l'action des milieux préoccupés par la situation des familles et des enfants.

Pour réaliser ses mandats, le Conseil compte sur l'apport de ses membres et sur un bureau de permanence composé de personnel issu de la fonction publique. Il forme des comités de travail, chargés d'approfondir des questions particulières et de faire rapport au Conseil. Ces comités, présidés par un membre du Conseil sont formés d'un analyste-conseil de la permanence, de membres du Conseil et, à l'occasion, de personnes provenant de l'externe. Le personnel de la permanence, sous la responsabilité de la secrétaire générale, effectue les études, élabore les projets et rédige les productions écrites. À l'occasion, le Conseil fait appel, pour la réalisation d'une partie de ses activités, à la collaboration ponctuelle de chercheurs et de consultants. La secrétaire générale, sous l'autorité de la présidente, administre le personnel, le budget et les ressources matérielles et informatiques, avec le soutien des directions concernées du ministère de la Famille et des Aînés et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

La présidente, responsable de la réalisation des objectifs du Conseil, dirige les réunions et assume à temps plein la bonne marche de l'organisme, tant sur le plan administratif que sur celui des travaux. Elle représente le Conseil dans ses rapports avec la ministre de la Famille, les institutions politiques, les réseaux institutionnels ainsi que, de manière générale, avec l'ensemble des partenaires et du grand public.

Le Conseil a tenu 9 réunions au cours de l'année 2007-2008 : le 26 avril, 127 ^e réunion - le 17 mai, 128 ^e réunion – le 14 juin, 129 ^e réunion - le 6 septembre, 130 ^e réunion – le 4 octobre, 131 ^e réunion – le 22 novembre, 132 ^e réunion – le 13 décembre, 133 ^e réunion – le 21 février, 134 ^e réunion – le 27 mars, 135 ^e réunion.

1.4 Les partenaires et les destinataires

Le Conseil destine ses productions en premier lieu à la ministre de la Famille mais son mandat l'amène aussi à adresser ses observations à l'Assemblée nationale et à ses commissions parlementaires ainsi qu'à l'ensemble des ministères ou organismes et des divers paliers de décision concernés par les conditions de vie des familles et des enfants.

Il s'adresse également aux groupes communautaires, au milieu de la recherche du domaine social et familial, et aux médias. Il cherche à rejoindre les relais d'influence ainsi que les grands acteurs sociaux pour les amener à rechercher et à promouvoir des pistes d'amélioration des conditions de vie des familles et des enfants. Les interventions du Conseil visent également à informer et à consulter la population en général.

Son partenaire prioritaire dans la recherche de l'amélioration du bien-être des familles et des enfants est le ministère de la Famille et des Aînés mais il établit aussi des partenariats avec d'autres conseils consultatifs, des organismes gouvernementaux et des réseaux publics, avec des associations professionnelles et communautaires, des groupes de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille et l'enfance.



2. Les ressources du Conseil de la famille et de l'enfance

Pour l'administration de ses ressources, le Conseil a bénéficié au cours de 2007-2008 d'une entente de services avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ce dernier dispensant les services administratifs courants quant à la gestion des ressources humaines, informationnelles et matérielles. Le ministère de la Famille et des Aînés fournit au Conseil les services en matière de ressources financières et de vérification interne ainsi que du soutien occasionnel en matière de communication.

2.1 Les ressources humaines

Le Conseil de la famille et de l'enfance a disposé en 2007-2008 d'un effectif de onze personnes sur un total de douze postes autorisés en équivalent temps complet (ETC). Il compte sur l'ajout d'une ressource occasionnelle pour ses besoins en matière de technologies de l'information. L'organigramme au 31 mars 2008 est présenté en annexe.

Les professionnels du Conseil présentent une diversité de formations et d'expériences et chacun d'entre eux se voit confier le développement d'un champ d'expertise spécifique. Le Conseil veille à favoriser le développement de la formation de son équipe en privilégiant la participation à des événements scientifiques ou publics portant sur la famille et l'enfance. Par ailleurs, le personnel a accès à des formations visant le développement des compétences.

2.2 Les ressources financières

Le budget pour l'exercice 2007-2008 du Conseil de la famille et de l'enfance est un élément de programme du Plan annuel de gestion des dépenses du ministère de la Famille et des Aînés. Comme au cours des années précédentes, le Conseil a respecté l'enveloppe budgétaire qui lui a été allouée.

Les dépenses réelles pour les exercices 2006-2007 et 2007-2008 :

Catégories	Crédits votés	Dépenses réelles 2006-2007 (000\$)	Dépenses réelles 2007-2008 (000\$)
Rémunération	870,9	766,5	631,7*
Fonctionnement	284,9	286,6	290,3
Immobilisation	2,0	1,3	0,0
Total	1 157,8	1 054,4	922,0*

* L'intérim de présidence assumée à même les ressources internes explique la plus grande partie de la variation de dépenses d'une année à l'autre

2.3 Les ressources matérielles et informatiques

L'entente de services avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et avec le ministère de la Famille et des Aînés permet au Conseil de bénéficier des services de la Direction des communications et de ceux de la Direction générale adjointe des technologies de l'information en matière de soutien informatique, de sécurité informatique, de développement d'outils de

diffusion informatisés. Ce soutien lui permet aussi d'actualiser de façon continue son site Internet.

3. Éléments contextuels

L'examen et la compréhension des éléments qui conditionnent l'évolution et les conditions de vie des familles incitent le Conseil à adopter une vision large et intégrative de leurs besoins, en portant une attention soutenue au contexte social dans lequel ces familles évoluent. La planification stratégique du Conseil tient compte des profondes transformations qu'a connu la société québécoise au cours des dernières décennies qu'il s'agisse de l'évolution démographique, du monde du travail, de l'organisation sociale, des relations avec les réseaux institutionnels, les services de proximité ou les organismes de soutien aux familles.

Les enjeux sociaux, politiques, économiques et culturels auxquels doit répondre la société québécoise contemporaine et la place essentielle de la famille dans l'organisation de cette société définissent la toile de fond sur laquelle le Conseil élabore ses positions et prépare ses recommandations. Le Conseil de la famille et de l'enfance est convaincu, pour sa part, des forces et des ressources qui résident dans la famille et du rôle primordial qu'elle joue dans l'édification d'une société solide et harmonieuse.



4. Les résultats en fonction de la planification stratégique 2006-2009

La Planification stratégique élaborée par le Conseil énonce la mission du Conseil, le contexte et les enjeux qui façonnent son environnement ainsi que les orientations, les axes d'intervention et les objectifs retenus pour guider ses actions au cours des années 2006 à 2009.

Trois grandes orientations, chacune donnant lieu à plusieurs axes d'intervention, ont été retenues pour cette planification :

- **Développer et promouvoir une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants**
- **Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat**
- **Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance**

Chacune de ces orientations se décline en plusieurs objectifs pour lesquelles le Conseil a développé des indicateurs lui permettant de rendre compte des résultats de son action. Étant donné la nature des activités du Conseil et la spécificité de son mandat, des éléments qualitatifs ont été ajoutés pour permettre de mieux caractériser le travail accompli.

4.1 Développer et promouvoir une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants

Axe d'intervention : l'établissement des priorités liées au développement de la politique familiale

Objectif 1	Exprimer les valeurs du Conseil en lien avec les préoccupations et les priorités en matière de développement de la politique familiale
-------------------	---

Indicateur Production de documents sur le développement de la politique familiale

Résultat Document de réflexion : *La politique familiale au Québec : visée, portée, durée et rayonnement*

Objectif 2	Fournir à la ministre des points de repère en produisant un rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants
-------------------	---

Indicateur Production du Rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants

Résultat Rapport 2007-2008 sur la situation et les besoins des familles et des enfants

Un comité de travail a poursuivi les travaux pour produire le rapport 2007-2008 sur la situation et les besoins des familles et des enfants, *L'engagement des pères*, qui sera rendu public au cours de l'année 2008-2009.

Axes d'intervention :

- *l'éclairage novateur sur les phénomènes émergents*
- *un regard critique sur les orientations des politiques sociales et familiales et sur les orientations institutionnelles et l'attention à la portée des outils de diffusion du Conseil*

Objectif 3 Développer des activités de vigilance autour de plusieurs domaines

Indicateurs Production d'avis à la demande de la ministre responsable de la Famille et à l'initiative du Conseil

Résultats Document de réflexion : *La politique familiale au Québec : visée, portée, durée et rayonnement*

Lors d'une rencontre avec le Conseil en septembre 2007, M^{me} Courchesne, ministre de la Famille, a demandé au Conseil d'apporter un éclairage sur les réalisations du gouvernement envers les familles et des pistes de réflexion pour l'avenir. Le Conseil a transmis ce document de réflexion à la Ministre le 13 décembre 2007 et l'a rendu public en février 2008.

Objectif 4 Observer l'actualité politique et sociale sur des événements susceptibles de toucher les familles et les enfants

Indicateur Production d'études, de mémoires et de commentaires

Résultats Étude- *Résultats d'un sondage sur la participation des familles immigrantes aux activités des organismes communautaires Famille membres de la FQOCF*

Mémoire déposé à la Consultation publique sur les conditions de vie des aînés

Tricoter avec amour : Étude sur la vie de famille avec un enfant handicapé

En collaboration avec la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF), le Conseil a mené une recherche sur la participation des familles immigrées aux activités organisées par ces organismes. Le premier volet de la recherche a pris la forme d'un sondage publié en juin 2006. Pour mieux comprendre les dynamiques des interactions quotidiennes, les membres du Conseil ont ensuite commandé la réalisation de cinq études de cas, dans autant d'OCF. On saisit comment ces familles peuvent apprendre à connaître les multiples facettes de leur pays d'élection, obtenir de l'aide en cas de besoin, apprendre et partager leurs expériences, se détendre et s'amuser en famille tout en créant des liens avec des familles québécoises. Le second volet de cette recherche a été publié, avec la reprise du premier volet, en avril 2007.

Dans le cadre de la consultation sur les conditions de vie des aînés, le Conseil de la famille et de l'enfance a transmis en septembre 2007 à la ministre responsable des Aînés, M^{me} Marguerite Blais, un mémoire affirmant l'importance des valeurs familiales dans la vie des aînés dans le but qu'elles soient prises en compte dans le développement des politiques gouvernementales.

Le besoin de sensibiliser la population et les décideurs sur la vie quotidienne des familles où vit un enfant handicapé a incité le Conseil à produire une étude sur cette question, *Tricoter avec amour : Étude sur la vie de famille avec un enfant handicapé*. Cette démarche avait pour but d'apprécier les grands défis posés aux individus, aux familles, aux communautés, aux services publics et à l'ensemble de la société pour lever les obstacles que rencontre un enfant handicapé. L'étude a été rendue publique le 3 décembre 2007, dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées. Les travaux sur ce thème se poursuivront en 2008-2009 avec la production d'un avis comportant les recommandations prioritaires du Conseil pour assurer une meilleure qualité de vie à ces familles.

Objectif 5 Maintenir et améliorer la qualité des analyses et des recommandations

Résultats Lettres et commentaires reçus suite à la diffusion des documents produits
Rencontres avec les groupes destinataires des productions

Les commentaires reçus par le Conseil s'expriment par plusieurs canaux (courrier, courrier électronique, commentaires sur le site Internet, commentaires directs...). Le Conseil a commencé à développer des mécanismes de collecte plus structurés en vue de recueillir des opinions sur ses activités et ses travaux.

Le Conseil a organisé une rencontre en novembre 2007 avec quelques partenaires du secteur communautaire pour échanger sur son dernier rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants *Transitions familiales* et mieux connaître la réception de ces milieux à nos productions.

Axe d'intervention : Participation et contribution aux débats sur la situation et les besoins des familles et des enfants

Objectif 6	Intervenir dans les grands débats de société et sur la place publique
-------------------	--

Indicateur Nature et nombre d'interventions du Conseil de la famille et de l'enfance

Résultats Tenue du Symposium *La Famille à l'horizon 2020*

Le Conseil de la famille et de l'enfance (CFE) et le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ) ont élaboré conjointement une démarche prospective en vue d'explorer l'avenir qui se dessine pour les familles. La première étape de ce projet a fait l'objet du Symposium de recherche sur la famille en novembre 2007. Des experts de différents domaines ont été invités à participer à cette démarche et à revisiter les tendances actuelles pour éclairer l'avenir et nous faire partager leur point de vue.

Cette démarche se poursuit en 2008-2009. Au cours de la deuxième étape, des consultations ont été organisées auprès d'institutions, d'acteurs et d'organisations quant aux grandes tendances identifiées. À l'automne 2008, le colloque offrira l'occasion de débattre des choix collectifs qui nous permettront de distinguer les futurs souhaitables des futurs possibles et d'identifier des pistes d'action.

4.2 Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat

Axe d'intervention : la prise en compte des points de vue diversifiés des parents, des intervenants et des observateurs de la situation des parents et des enfants

Objectif 1	Tenue de consultations lors de la préparation des rapports, avis, mémoires, etc.
-------------------	---

Indicateur Nombre et type de consultation

Résultats *Consultations publiques dans plusieurs régions du Québec en vue de l'élaboration du **Rapport 2007-2008 sur la situation et les besoins des familles et des enfants***

Le Conseil se fait un point d'honneur de procéder à une consultation pour chacune de ses productions. Bien que son ampleur ou que son appareillage scientifique puisse varier d'un travail à un autre, le Conseil l'identifie toujours lors de ses publications. L'élaboration de certaines études ou de mémoires peut requérir l'apport d'experts, de chercheurs ou de spécialistes. Cependant, le Conseil, par ses publications, se montre toujours attentif à faire

entendre aussi le point de vue des familles elles-mêmes. C'est ainsi par exemple que le Rapport 2007-2008 sur la situation et les besoins des familles et des enfants, *L'engagement des pères*, qui paraîtra en septembre 2008, portera l'empreinte de l'expression des familles, des intervenants et des représentants d'organismes qui les côtoient, recueillie dans 3 régions du Québec.

L'étude sur la participation des familles aux activités des organismes communautaires Famille a été élaborée à partir d'un sondage diffusé dans le réseau de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille. Le deuxième volet comprenait 5 études de cas, élaborés à partir d'entrevues avec les responsables d'organismes et des familles immigrées et québécoises de souche fréquentant les organismes.

Par ailleurs, *l'Étude sur la vie de famille avec un enfant handicapé - Tricoter avec amour* a été élaborée avec une méthodologie de récits de vie, à partir d'entrevues approfondies menées auprès de quatorze familles.

Objectif 2	Maintien et développement de liens avec les différents organismes gouvernementaux, en particulier le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et également avec des organisations de la sphère internationale dont la mission est en lien avec celle du Conseil
-------------------	--

Indicateur Nature et nombre de rencontres avec le MFA et les organismes gouvernementaux

Résultats Participation au réseau des répondants ministériels à la politique familiale
Consultations
Collaborations ponctuelles et régulières

Au cours de l'année 2007-2008, le Conseil a poursuivi sa participation au réseau des répondants ministériels à la politique familiale. Il collabore aussi régulièrement, sur une base formelle ou informelle, à des échanges d'information avec les directrices et directeurs du ministère et avec les professionnels chargés du développement des dossiers et des recherches. Il participe aux rencontres d'experts scientifiques organisées par la Direction de la recherche du ministère de la Famille et des Aînés.

Le Conseil partage certaines préoccupations avec l'Office des personnes handicapées du Québec, en particulier sur la question du soutien aux familles comportant un membre handicapé. Des rencontres entre les deux organismes ont permis des collaborations au sujet de la production de *Tricoter avec amour : Étude sur la vie de famille avec un enfant handicapé*.

Le Conseil est associé avec plusieurs organismes, pour participer au comité de rédaction de la revue Développement social, sous l'égide de l'Institut national de santé publique. À titre d'utilisateur, le Conseil est régulièrement invité par l'Institut de la Statistique du

Québec, à commenter les orientations retenues pour les grandes enquêtes sur les conditions de vie des familles. Il a aussi été convié à deux rencontres de comité interministériel dans le cadre de la préparation du 10^e Congrès mondial du loisir.

Axe d'intervention : le partenariat avec d'autres organismes pour augmenter la capacité de rayonnement du Conseil

Objectif 1	Organisation d'une rencontre aux deux ans avec les organismes communautaires Famille et les acteurs sociaux préoccupés par les familles et les enfants
-------------------	---

Indicateur Nature et nombre de rencontres avec les organismes communautaires familles et les acteurs sociaux préoccupés par les familles et les enfants

Résultats Participation aux activités, colloques et assemblées des organismes
Rencontres avec des représentants d'organismes

Le conseil entretient des liens privilégiés avec les organismes communautaires qui représentent les familles et avec d'autres qui interviennent auprès d'elles, institutionnels et communautaires. Ces divers organismes constituent une part importante du réseau de partenaires que le Conseil a constitué au fil du temps. Le Conseil se fait un devoir de participer le plus possible aux activités, colloques, assemblées générales des organismes pour être présent aux événements et recueillir l'expression des besoins des parents. Le Conseil est aussi membre de l'Organisation mondiale des familles (OMF).

Réciproquement, le Conseil invite systématiquement ses partenaires à participer aux événements qu'il organise, à contribuer aux débats qu'il suscite et à nourrir ses réflexions. Dans cet objectif, les productions du Conseil bénéficient d'une large diffusion au sein de ce réseau. Le Conseil fait également valoir son point de vue par le biais d'articles ou d'entrevues diffusés dans les bulletins, journaux ou sites Internet de ces organismes. Le 22 novembre 2007, il a réuni plusieurs partenaires du secteur communautaire pour échanger sur les constats présentés dans son Rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants du Québec, *Transitions familiales*.

Le Conseil de la famille et de l'enfance est associé à l'organisation de moments forts dans l'année qui mobilisent les familles ou qui cherchent à valoriser les parents, comme le comité de la Semaine québécoise des familles qui se tient chaque année en mai.

Ainsi, au cours de l'année 2007-2008, la présidente a participé aux événements suivants :

❖ 25 et 26 mai : 31^e Congrès annuel de la Fédération des comités de parents

❖ 19 juin : Forum international de la santé 2007

- ❖ 26 juin : Rencontre avec la directrice de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille
- ❖ 21 novembre : Réunion de l'Organisation nord-américaine de la famille
- ❖ 22 novembre : Rencontre des partenaires communautaires

Objectif 2	Poursuite et développement des liens avec les milieux de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille
-------------------	--

Indicateur Nature et nombre de partenariats avec les milieux de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille

Résultats Siège au Conseil d'administration du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ)

Siège au Conseil des partenaires et membres des différents comités du Partenariat de recherche Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles

Vigie en recherche

Le Conseil voit dans sa participation aux instances de recherche sur la famille et les enfants une manière de développer ses connaissances et de faire ressortir les objets de recherche qui sont les plus susceptibles d'éclairer les phénomènes émergents touchant la famille et les enfants.

Ainsi, il siège sur le Conseil d'administration du Conseil de développement de la recherche sur la famille et les enfants du Québec (CDRFQ) depuis 1990. Voué au transfert des connaissances, le CDRFQ organise aux deux ans un symposium de recherche qui réunit quelque trois cents participants des milieux des chercheurs, des intervenants des réseaux et du gouvernement ainsi que des organismes communautaires familles (OCF). L'année 2007-2008 a été consacrée à la préparation avec ce partenaire majeur du Symposium de novembre 2007 et qui portait sur un projet de prospective sur la famille élaboré conjointement par les deux organismes.

Le Conseil agit très activement aussi comme membre du comité de gestion et en participant aux différents comités et activités scientifiques du Partenariat de recherche Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles qui reçoit un financement d'équipe du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC). Ce partenariat évolue au travers d'une programmation de recherche et de transfert des connaissances produisant de riches développements qui peuvent s'approprier les chercheurs, les agents gouvernementaux et les groupes communautaires qui font partie du partenariat.

4.3 Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance

Axes d'intervention :

- *la diffusion et la promotion des travaux du Conseil*
- *le suivi des avis et des rapports*

Objectif 1 **Mettre en application le plan de communication selon les critères suivants :**

- **information des médias**
- **prise de parole dans les événements publics**
- **qualité des publications**
- **qualité du site Internet**
- **diversité des outils de communications**

Indicateur Taux de mise en œuvre selon les critères déterminés

Résultats Conception graphique des publications majeures
Développement d'indicateurs
Relations avec les médias

Pour que les travaux du Conseil aient une large diffusion et que leur influence soit la plus déterminante possible, les stratégies de communication sont essentielles. Aussi, à l'aide d'un plan de communication, le Conseil effectue annuellement la révision de ses moyens de communication pour les rendre plus efficaces.

Chaque publication majeure (en particulier les avis et les rapports annuels) fait l'objet d'une **conception graphique** spécifique et porte une signature marquée.

Le **site Internet**, toujours en mutation, est considéré comme un site convivial et accessible. Grâce aux efforts investis en cette matière, les statistiques de fréquentation sont très satisfaisantes. Par ailleurs, depuis janvier 2005, un relevé statistique des consultations des publications fournit des indicateurs de suivi des activités du Conseil. D'autres indicateurs, comme des sondages ponctuels, sont également utilisés afin de mieux connaître les attentes des personnes qui visitent le site et d'y répondre.

Chiffres clés			
	2007-2008	2006-2007	Variation
Nombre de visites			
total annuel	106 449	111 095	- 4 %
moyenne mensuelle	8 871	9 258	- 4 %
Durée moyenne de la visite	43 minutes 23	35 minutes 14	+ 8.09 minutes

La présidente est souvent sollicitée pour obtenir des points de vue ou des commentaires sur les phénomènes de l'environnement familial. Le lancement de l'Étude Tricoter avec amour a suscité un intérêt marqué pour mieux connaître les difficultés vécues par ces familles. Le Symposium Famille à l'horizon 2020 a aussi eu un impact médiatique important, les tendances qui se dessinent pour l'avenir des familles a amené plusieurs articles et demandes d'entrevues. La conciliation famille-travail, le taux de natalité figurent toujours parmi les thématiques favorisées par les médias.

Activités médiatiques de la présidente du Conseil de la famille et de l'enfance	Nombre
Articles ou entrevues avec les médias nationaux	13
Mentions dans les bulletins	3
Articles ou entrevues avec les médias régionaux ou corporatistes	6
Total	22

Objectif 2 Assurer la présence régionale du Conseil de la famille et de l'enfance

Indicateur Nombre de régions où il y a eu l'intervention du Conseil de la famille et de l'enfance

Résultats Consultations dans 3 régions du Québec

Objectif 3 Assurer le suivi des avis et des rapports

Indicateur La nature et le nombre de recommandations ayant donné lieu à des décisions ou actions gouvernementales

Résultat *Rapport sur la mise en oeuvre de la Loi du Conseil de la famille et de l'enfance*

Document de réflexion *La politique familiale : visée, portée, durée et rayonnement*

Conformément à l'article 28 de sa Loi, le Conseil de la famille et de l'enfance a produit un *Rapport sur la mise en oeuvre de la Loi du Conseil de la famille et de l'enfance*. Cet exercice a permis de rendre compte du fonctionnement du Conseil et de mesurer ses accomplissements au cours des cinq dernières années.

Pour sa part, le Document de réflexion *La politique familiale : visée, portée, durée et rayonnement* fait état des actions gouvernementales à l'égard des familles et donne l'occasion au Conseil de mesurer le chemin accompli en matière de politique familiale et de suggérer des pistes d'action pour l'avenir.

Axe d'intervention : la représentation publique du Conseil de la famille et de l'enfance

Objectif 4 Assurer une présence aux diverses manifestations et activités du domaine familial

Indicateur Nature et nombre des présences, par un représentant du Conseil de la famille et de l'enfance, aux diverses manifestations et activités du domaine familial

Résultats Allocutions lors d'événements
Conférences sur des thématiques en lien avec les travaux du Conseil

Les résultats de la démarche de prospective Famille à l'horizon 2020, entreprise conjointement avec le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec ont été présentés en clôture du Symposium le 2 novembre 2007. Par ailleurs, les analystes de la permanence ont pu présenter les travaux du Conseil lors de plusieurs séminaires organisés par le partenariat de recherche Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles.

Axe d'intervention : la reconnaissance de l'expertise du Conseil de la famille et de l'enfance par les milieux gouvernementaux, associatifs, de recherche et par les médias sur toutes les questions de famille et d'enfance

Objectif 5 Augmentation de l'accessibilité du Centre de documentation

Résultats Mise à jour de la documentation disponible
Mise en ligne de la liste des nouveautés
Diffusion d'un outil promotionnel décrivant le Centre de documentation
Démarche en cours auprès d'institutions pour faire connaître le Centre de documentation

Le Centre de documentation du Conseil rassemble plus de 4500 ouvrages spécialisés touchant la famille et l'enfance. Ouvert au public, il bénéficie essentiellement de la fréquentation de personnes à la recherche de références spécialisées sur la famille, spécialistes ou étudiants. La liste des nouveautés est systématiquement annoncée sur le site Internet du Conseil de la famille et de l'enfance. En cours d'année, des démarches ont été effectuées auprès d'institutions d'éducation pour mieux faire connaître cette source de documentation.

Objectif 6 Répondre adéquatement aux demandes diversifiées de renseignements et d'informations

Indicateur Taux de réponse et taux de satisfaction de la clientèle

Résultats Taux de réponse : 100%
Indicateurs pour le taux de satisfaction en développement

Les demandes d'information reçues par courriel reçoivent systématiquement une réponse ou un accusé de réception dans les 24 à 48 heures. Un grand nombre de ces demandes concerne les programmes et services pour les familles, les demandeurs ont été référés, selon les cas, vers les services du ministère ou vers Services Québec.

5. Application des lois, des politiques et des responsabilités administratives

Comme organisme gouvernemental, le Conseil doit se conformer aux prescriptions de certaines lois qui assurent le respect des droits des citoyens et la transparence des organisations. Il est à noter qu'en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), le Conseil, dans la mesure où il n'administre pas de services directs à la population ou aux entreprises, n'a pas produit de déclaration de services aux citoyens.

5.1 La Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil doit, comme organisme public, prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences en matière de Loi d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il donne accès aux informations publiques qu'il produit; la diffusion de l'ensemble de ses publications et des documents administratifs répond à cette exigence. La secrétaire générale participe régulièrement aux activités organisées pour le réseau des responsables en cette matière et transmet les informations pertinentes au personnel lors des réunions d'équipe. Aucune demande d'accès à l'information n'a été formulée à l'adresse du Conseil en 2007-2008.

5.2 L'éthique et la déontologie

Le personnel est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique et se conforme aux directives du *Plan d'action pour consolider l'infrastructure de l'éthique au sein de l'administration gouvernementale*. Pour leur part, les membres du Conseil s'engagent à respecter un code de déontologie. Une copie de ce code est présentée en annexe. Comme dans les années antérieures, aucun manquement à ce code n'a été signalé en 2007-2008.

5.3 La politique linguistique

Le Conseil se conforme à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration. Les logiciels utilisés par le personnel sont en français, le site Internet et la documentation produite par le Conseil au cours de l'année 2007-2008 a respecté la même politique linguistique que celle du ministère de la Famille et des Aînés.

5.4 Programme d'accès à l'égalité

Il n'y a eu aucun recrutement par le Conseil au cours de l'année 2007-2008.

Le tableau ci-après indique l'état de situation au 31 mars 2008 quant au niveau de représentation des femmes au sein de l'effectif du Conseil.

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau
Nombre de femmes	2	5	3	1
Pourcentage	100 %	83 %	100 %	100 %

5.5 Bilan 2001-2004 des moyens mis en œuvre pour actualiser la politique concernant la santé des personnes au travail

Relativement à la politique concernant la santé des personnes au travail, l'examen des postes de travail a mené au renouvellement du mobilier de bureau en 2005-2006. Les postes de travail sont désormais constitués de mobilier intégré et de fauteuils ergonomiques.

5.6 Suivi des recommandations du Vérificateur général

Le Conseil de la famille et de l'enfance n'a pas fait l'objet de recommandations de la part du Vérificateur général depuis l'année 2000-2001.



Annexes

Les membres du Conseil de la famille et de l'enfance

Le 5 mars 2008, le gouvernement a procédé au remplacement de M^{mes} Suzanne Amiot et Monique Ryan et de M. Gilles Prud'homme dont le mandat était terminé. M^{mes} Dominique Barsalou, Louise Mercier et M. Marc-André Plante ont été nommés pour un premier mandat. Les mandats de M^{mes} Jane Cowell-Postras, Maria Labrecque Duchesneau et Josée Roy ainsi que de M. Jean-Nil Thériault ont été renouvelés.

Mme Line Bérubé, membre sans droit de vote, désignée par la ministre, a siégé au Conseil depuis sa nomination à titre de sous-ministre adjointe du ministère de la Famille et des Aînés, le 3 juillet 2007.

Ainsi au 31 mars 2008, le Conseil est composé des membres suivants :

M^{me} Marie Rhéaume
Présidente du Conseil de la famille et de l'enfance

M. Marc-André Plante
Directeur général
Carrefour action municipale et famille

M^{me} Louise Chabot
Vice-présidente du Conseil de la famille et de l'enfance
Première vice-présidente de la Centrale des syndicats du Québec

M^{me} Guerline Rigaud
Directrice générale
Maison SAM X

M^{me} Dominique Barsalou
Avocate et étudiante à la maîtrise en droit

M^{me} Josée Roy
Adjointe au comité exécutif
Confédération des syndicats nationaux

M^{me} Sylvie Carter
Coordonnatrice au développement
Espace Chaudière-Appalaches
Administratrice du Regroupement des organismes Espace du Québec

M. Bill Ryan
Professeur adjoint
École de service social
Université McGill

M^{me} Jane Cowell-Postras
Conseillère associée
Développement social et communautaire – Condition féminine
Conseillère de la ville de Montréal
Arrondissement de Lachine

M. Paul Savary
Médecin, oto-rhino-laryngologiste

M. Georges Konan
Président de Gala Noir et Blanc
Au-delà du racisme
Coordonnateur de la Fondation canadienne pour les jeunes Noirs

M^{me} Marjolaine Sioui
Gestionnaire des opérations
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

M^{me} Maria Labrecque Duchesneau
Directrice générale
Au cœur des familles agricoles

M. Jean-Nil Thériault
Directeur des services administratifs
Université du Québec à Rimouski, Campus Lévis
Président de l'Association des centres jeunesse du Québec

M^{me} Louise Mercier
Vice-présidente à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec et présidente du comité de la condition féminine

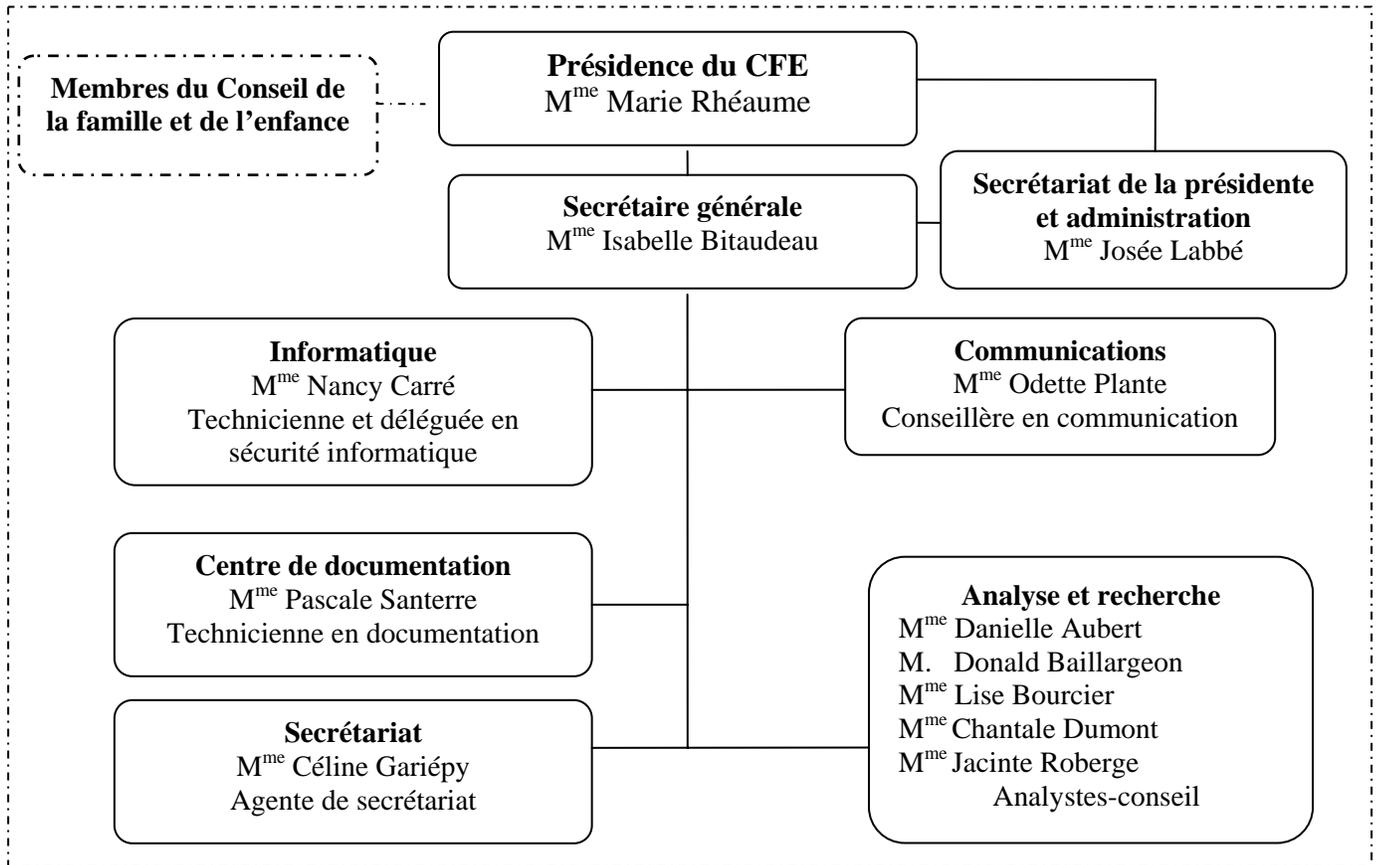
MEMBRE DÉSIGNÉE

M^{me} Line Bérubé
Sous-ministre adjointe
Ministère de la Famille et des Aînés

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

M^{me} Isabelle Bitauveau

Organigramme du Conseil de la famille et de l'enfance



Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance

Adopté le 14 octobre 1999

Objet et champ d'application

1. Conformément au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (Décret 824-98 du 17 juin 1998¹), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil de la famille et de l'enfance.
2. Sont administrateurs publics, les membres du Conseil de la famille et de l'enfance : la personne titulaire de la présidence, les membres réguliers et le membre désigné par le ministre.

Principes d'éthique

3. Les membres du Conseil de la famille et de l'enfance sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre responsable de la politique familiale sur toute question relative à la famille et à l'enfance. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence, assiduité et intégrité, avec honnêteté et discernement, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discretion

5. Les membres du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

¹ Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

Relations avec le public

6. Seule la personne titulaire de la présidence peut agir ou parler au nom du Conseil et, dans certains cas et par délégation, la vice-présidente ou le vice-président ou d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Elles s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

Neutralité

7. Les membres du Conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
8. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

9. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, doit informer la secrétaire générale du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.
10. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État et dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions si elle est élue et accepte son élection à une charge publique à temps plein.

Conflits d'intérêt

11. Les membres du Conseil doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
12. Les membres du Conseil ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
13. Pour éviter tout conflit d'intérêt, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas de la personne titulaire de la présidence, de la rémunération à laquelle elle a droit dans le cadre de ses fonctions.
14. Les membres du Conseil ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

15. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.
16. Tout autre membre du Conseil qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêt.

Exclusivité de service

17. La personne titulaire de la présidence, si elle est à temps plein, doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommée l'assigne aussi à d'autres fonctions.

L'après-mandat

18. Il est interdit aux membres du Conseil, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

19. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
20. La présidente ou le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Elle ou il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
22. L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.

23. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État, à temps plein ou à temps partiel, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

**DÉCLARATION CONCERNANT LA CONNAISSANCE DES PRINCIPES
D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE**

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance et m'engage à m'y conformer.

Date : _____

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Les publications du Conseil de la famille et de l'enfance - 2007-2008

Étude Participation des familles immigrées aux activités des organismes communautaires famille (volet I, II et III)	Avril 2007
Mémoire Mémoire déposé à la Consultation publique sur les conditions de vie des aînés	Sept 2007
Étude Tricoter avec amour – Étude sur la vie de famille avec un enfant handicapé	Nov. 2007
Rapport Rapport sur la mise en oeuvre de la Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance	Fév. 2008
Document de réflexion La politique familiale au Québec : visée, portée, durée et rayonnement	Fév. 2008

L'intégralité des publications du Conseil de la famille et de l'enfance est accessible sur son site Internet : <http://www.cfe.gouv.qc.ca/>

